

SEQUANA

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 26 juin 2012

L'assemblée générale mixte de Sequana a approuvé l'ensemble des résolutions présentées par le conseil d'administration

L'augmentation de capital de 150 millions d'euros en cours prend fin demain mercredi 27 juin

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sequana s'est tenue le 26 juin 2012 à Paris sous la présidence de M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda.

L'ensemble des résolutions qui lui étaient proposées a été approuvé.

L'adoption de certaines de ces résolutions était des conditions suspensives à l'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) dans Sequana, pour un montant maximal de 63,7 millions d'euros, par voie de souscription à l'augmentation de capital de 150 millions d'euros en cours.

La période de souscription de cette émission avec maintien du droit préférentiel de souscription et au prix de 1,50€ par action nouvelle prendra fin demain mercredi 27 juin 2012.

A l'issue des opérations de règlement-livraison, prévues le lundi 9 juillet 2012, le FSI est appelé à devenir un des principaux actionnaires de la société.

Information du public

Le prospectus, ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le visa n°12-255 en date du 12 juin 2012, est composé du document de référence de Sequana, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2012 sous le numéro D.12-0473, d'une note d'opération et du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Sequana, 8, rue de seine, 92100 Boulogne Billancourt Cedex - France, sur le site Internet de la Société (www.sequana.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Sequana attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits notamment au chapitre 3 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

A propos de Sequana

Sequana (NYSE Euronext Paris : SEQ), acteur majeur du secteur papetier, détient des positions de leader dans chacun de ses deux métiers avec :

- **Antalis** : N°1 de la distribution de papiers et de produits d'emballage en Europe. Présent dans 44 pays, Antalis emploie plus de 6 000 collaborateurs.
- **Arjowiggins** : leader mondial des papiers techniques et de création, la société emploie plus de 5 200 personnes.

Avec plus de 11 000 collaborateurs dans le monde, Sequana a réalisé un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros en 2011.

* * * * *

Sequana

Analystes & Investisseurs

Xavier Roy-Contancin

01 58 04 22 80

Communication

Sylvie Noqué

01 58 04 22 80

contact@sequana.com

www.sequana.com

Image Sept

Claire Doligez

Priscille Reneaume

01 53 70 74 25

cdoligez@image7.fr

preneaume@image7.fr

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription ni une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières.

En France, des valeurs mobilières ne peuvent pas faire l'objet d'une offre au public en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE, (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les actions peuvent être offertes ou vendues dans les États Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (le « Financial Services and Markets Act 2000 »), (iii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué se rapporte est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les actions de Sequana n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Sequana n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre publique de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué ne peut pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.